

2015-0036
2015-04-15

NALCON 7648

**PRODUIT CHIMIQUE LIQUIDE POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS
BIOLOGIQUES**

**COMMERCIAL
DANGER**

CORROSIF

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION: 17951
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE:

Chlorures de n-alkyl (5% C₁₂, 60% C₁₄, 30% C₁₆, 5% C₁₈) diméthylbenzylammonium
.....31,9%

Chlorure de n-dialkyl (5% C₁₂, 60% C₁₄, 30% C₁₆, 5% C₁₈) méthylbenzylammonium
..... 0,1%

Contenu Net:

Nalco Canada ULC
1055 Truman Street, PO Box 5002
Burlington ON, Canada L7R 3Y9
905 632-8791

TÉL: (905) 632-8791

**EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU
CANUTEC : 1-613-996-6666 (24 Hr./H.)**

MODE D'EMPLOI:

Pour la lutte contre les champignons et les bactéries responsables des boues microbiennes dans les systèmes de fabrication de la pâte, du papier et du carton, introduire 0,1 à 0,8 kg de Nalcon 7648 par tonne métrique de produit fini (à l'état sec). Le Nalcon 7648 donne les meilleurs résultats lorsqu'il est introduit dans les cuiviers à pâte épaisse par intermittence. Introduire le Nalcon 7648 directement à partir du fût ou après dilution à l'eau. L'application se fait en un point du système où il y aura mélange uniforme du produit, soit juste avant la machine à papier ou dans

le circuit d'eau blanche recyclée. Si le produit est appliqué manuellement, un masque anti-poussière ou antibrouillard doit être porté pendant l'application. NE PAS utiliser pour traiter du papier ou du carton qui entrera en contact avec des aliments.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ce produit chimique exerce une action irritante sur la peau et les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues et des chaussures lors de la manipulation de ce concentré. Ne pas ingérer. Maintenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas en usage. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les vêtements enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir un aide médicale.

ÉLIMINATION:

Pour le système Porta-Feed: 1. Fermer le robinet. 2. Le système Porta-Feed peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser le système Porta-Feed à d'autres fins.

Pour tout autre contenant: 1. Rincer à fond le récipient vide et ajouter les rinçures au site de traitement. 2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination ou son recyclage. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

Ce produit est TOXIQUE pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les autorités de l'usine locale de traitement des eaux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

No du lot:

TMD Appellation Réglementaire: LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A.
(COMPOSÉ D'AMMONIUM QUATERNAIRE, ISOPROPANOL), Catégorie 8 (3), ONU2920,
Groupe d'emballage II

02/10

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.